

cma INDUSTRY

13 RUE BERGA

09400 TARASCON-SUR-ARIEGE



DEMANDE D'ENREGISTREMENT


**DEMANDE D'ENREGISTREMENT ICPE
CMA INDUSTRY – TARASCON SUR ARIEGE (09)**

DOCUMENTS SUPPLEMENTAIRES - PIECE JOINTE N°21

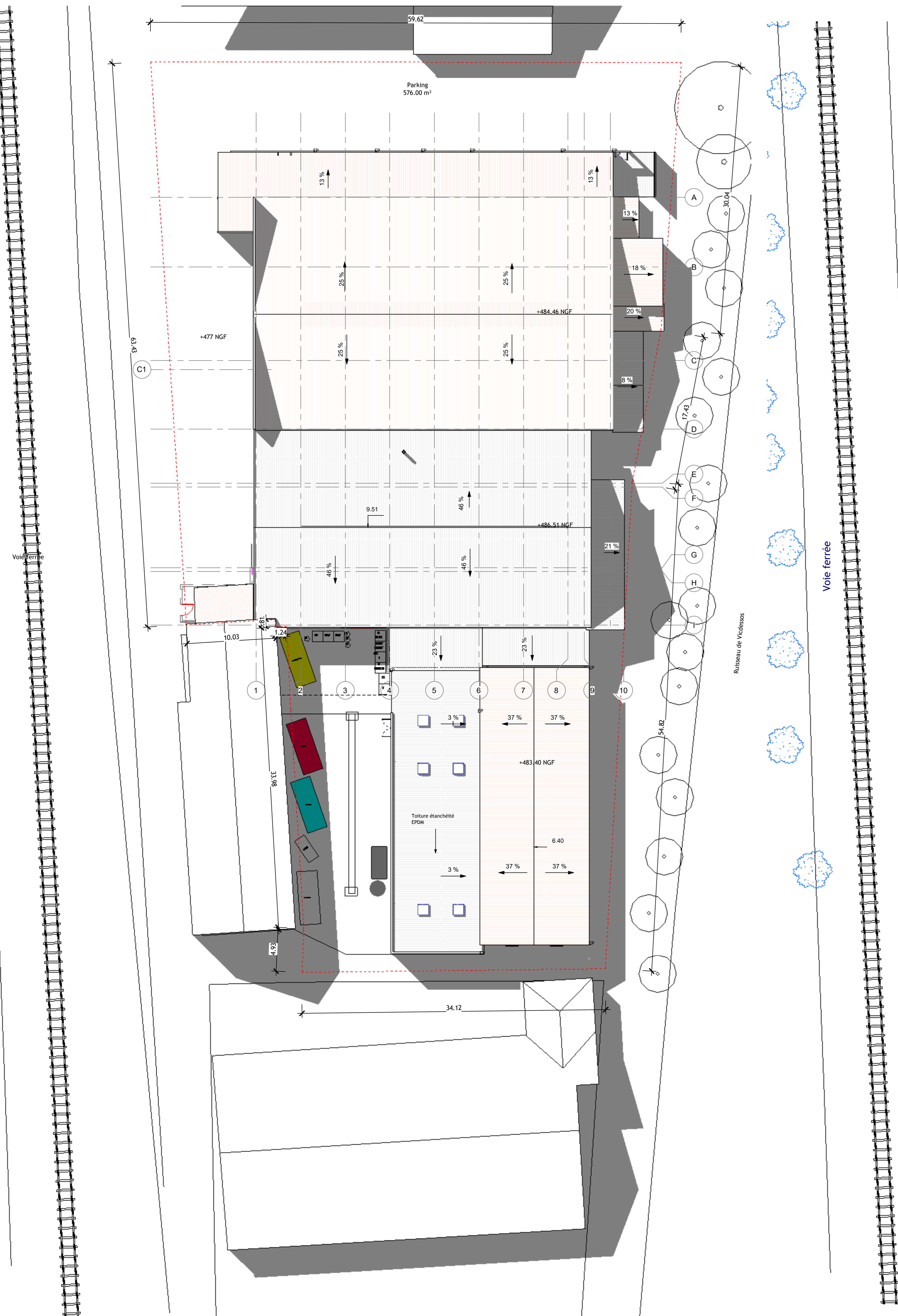
Ce dossier a été réalisé avec le concours de l'Unité Conseil



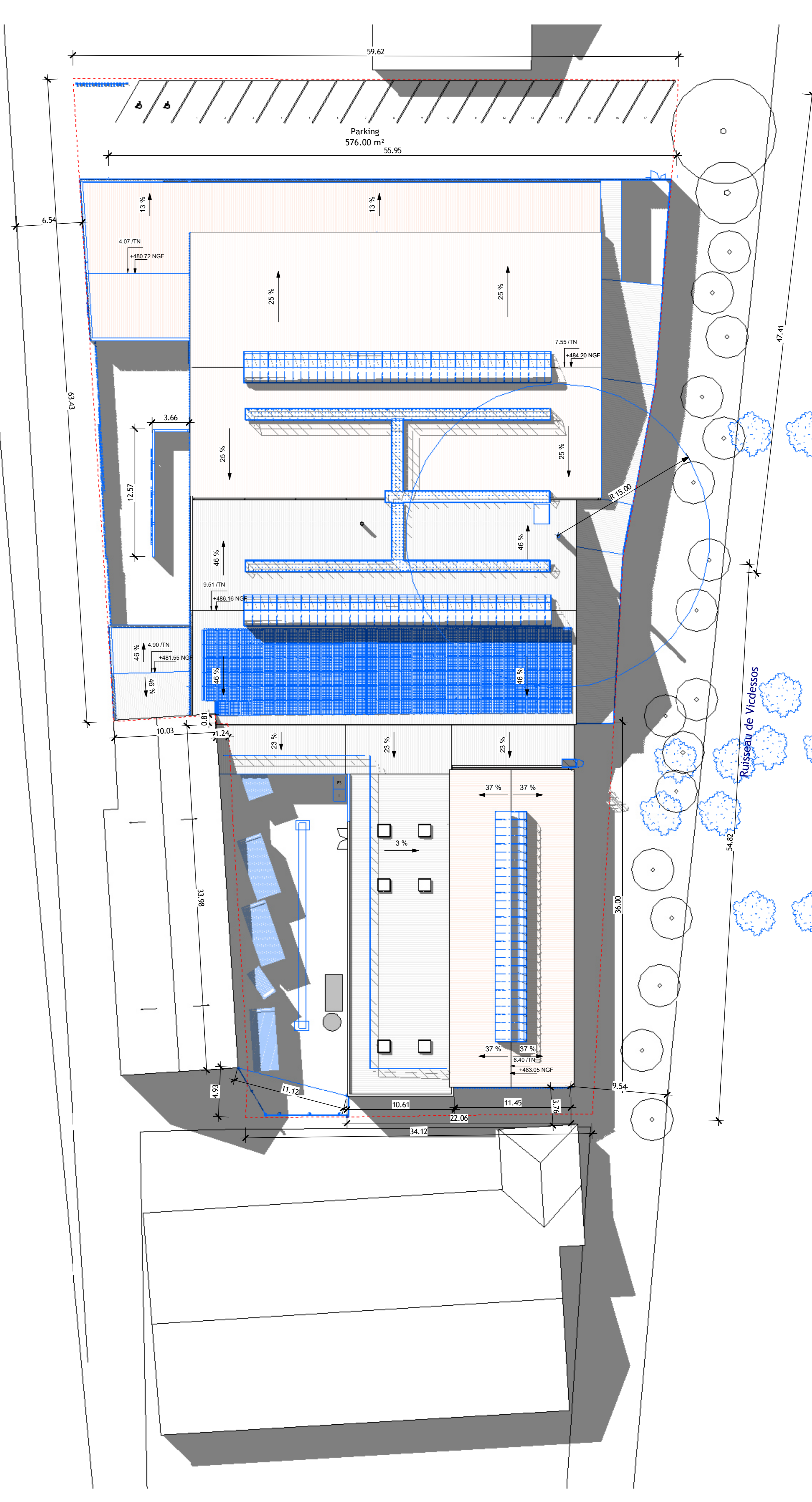
APAVE Sudeurope
Agence de Toulouse Borderouge
11 rue Alexis de Tocqueville
31200 TOULOUSE

 cma INDUSTRY	DOSSIER D'ENREGISTREMENT ICPE Rubrique n°2565	septembre 22
	DOCUMENTS SUPPLEMENTAIRES - PIECE JOINTE N°21	Page : 2/2

Plans du projet de rénovation énergétique et extension de l'usine CMA INDUSTRY



Plan masse EDL

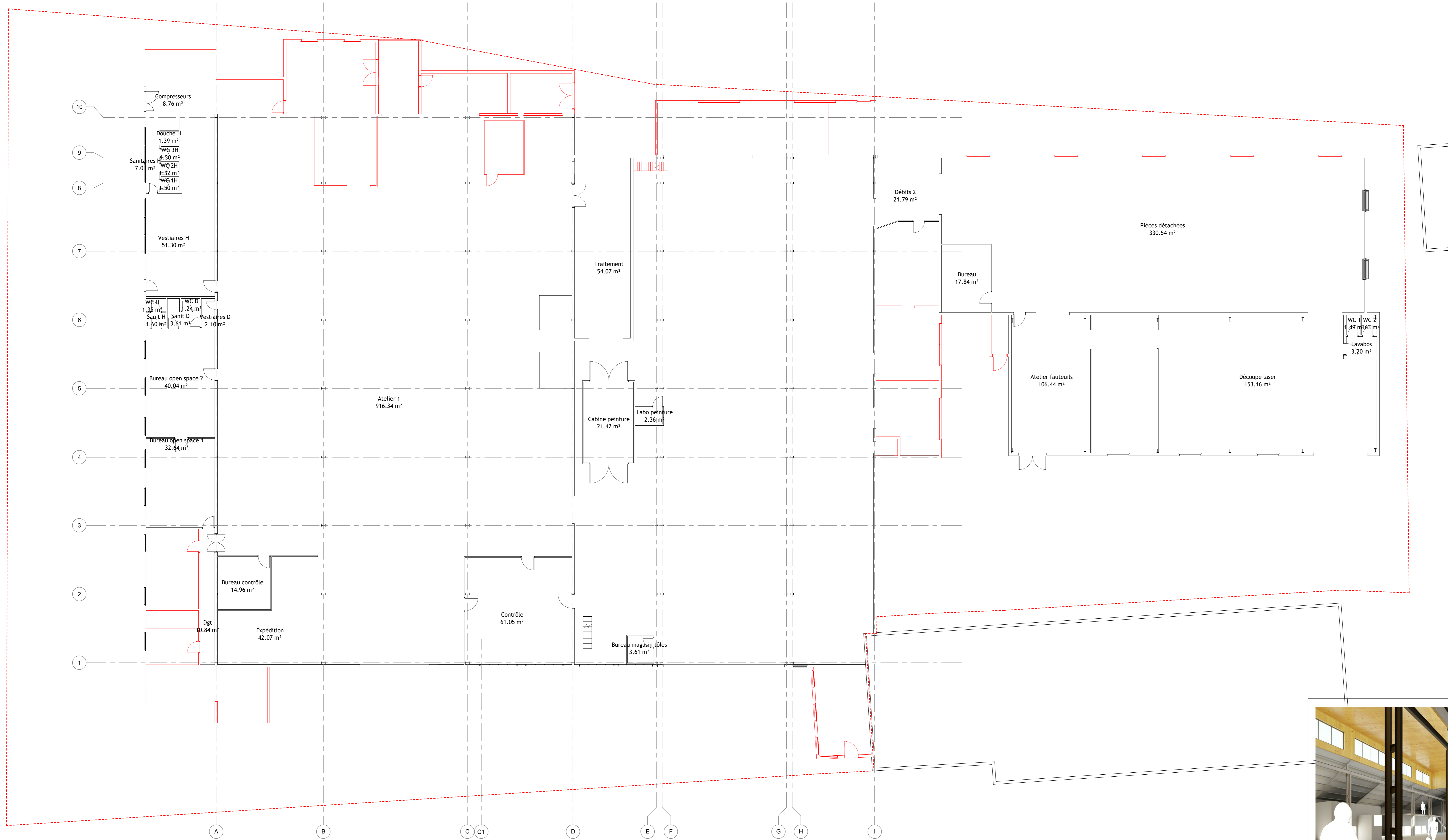


Plan masse PRO



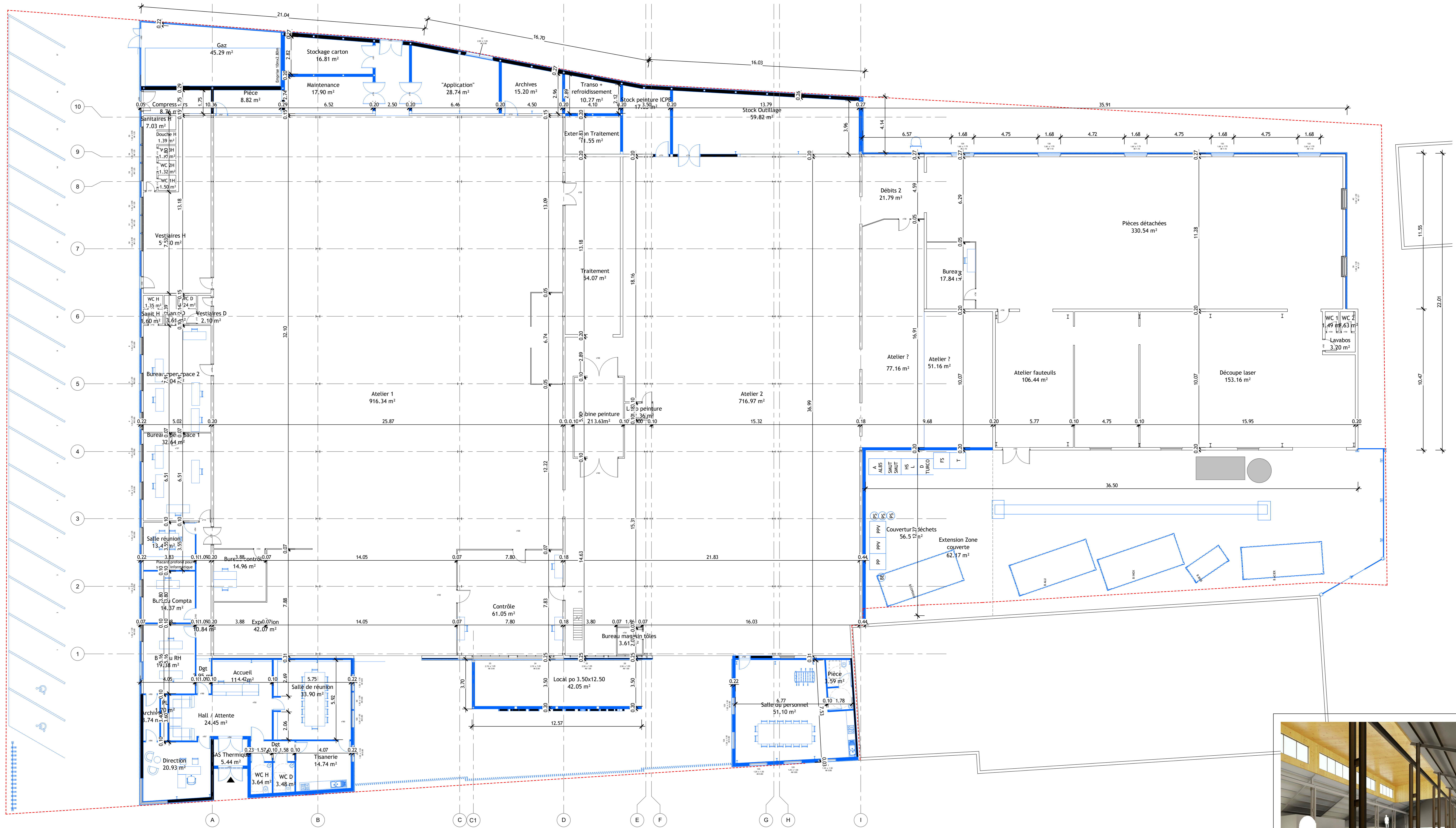
MAÎTRE D'OUVRAGE	CMA INDUSTRY	13 rue Berge (S400) Tassin sur Ardenne TEL: 03 24 24 03 21 http://www.cma-industry.com
ARCHITECTE MANDATAIRE	C+2B ARCHITECTURE	4 rue de Béziers 31400 TOULOUSE TEL: 05 61 52 25 25 c2b@orange.fr
BET THERMIQUE	ECOZIMULT	6 rue Saint-Pierre 31000 TOULOUSE TEL: 05 61 52 25 25 pierre.alyon@c2barchi.com

OPERATION TS-21-01-CMA		
Rénovation énergétique et extension de l'usine CMA INDUSTRY		Echelle : 1 : 200
Index n° : 0		Date : 10/08/22
PLAN MASSE EDL/PRO		



MAÎTRE D'OUVRAGE	CMA INDUSTRY	13 rue Berge (SARL) Transition sur Arège TEL: 05 34 34 83 33 http://www.cma-industry.com
ARCHITECTE MANDATAIRE	C+2B ARCHITECTURE	4 rue des Bédouzes 31400 TOULOUSE TEL: 05 61 52 25 21 c2b@architecte.com
BET THERMIQUE	ECOZIMUT	6 rue Saint Perreol 31000 TOULOUSE TEL: 05 61 36 20 21 jeanma.ajay@ecozimut.com

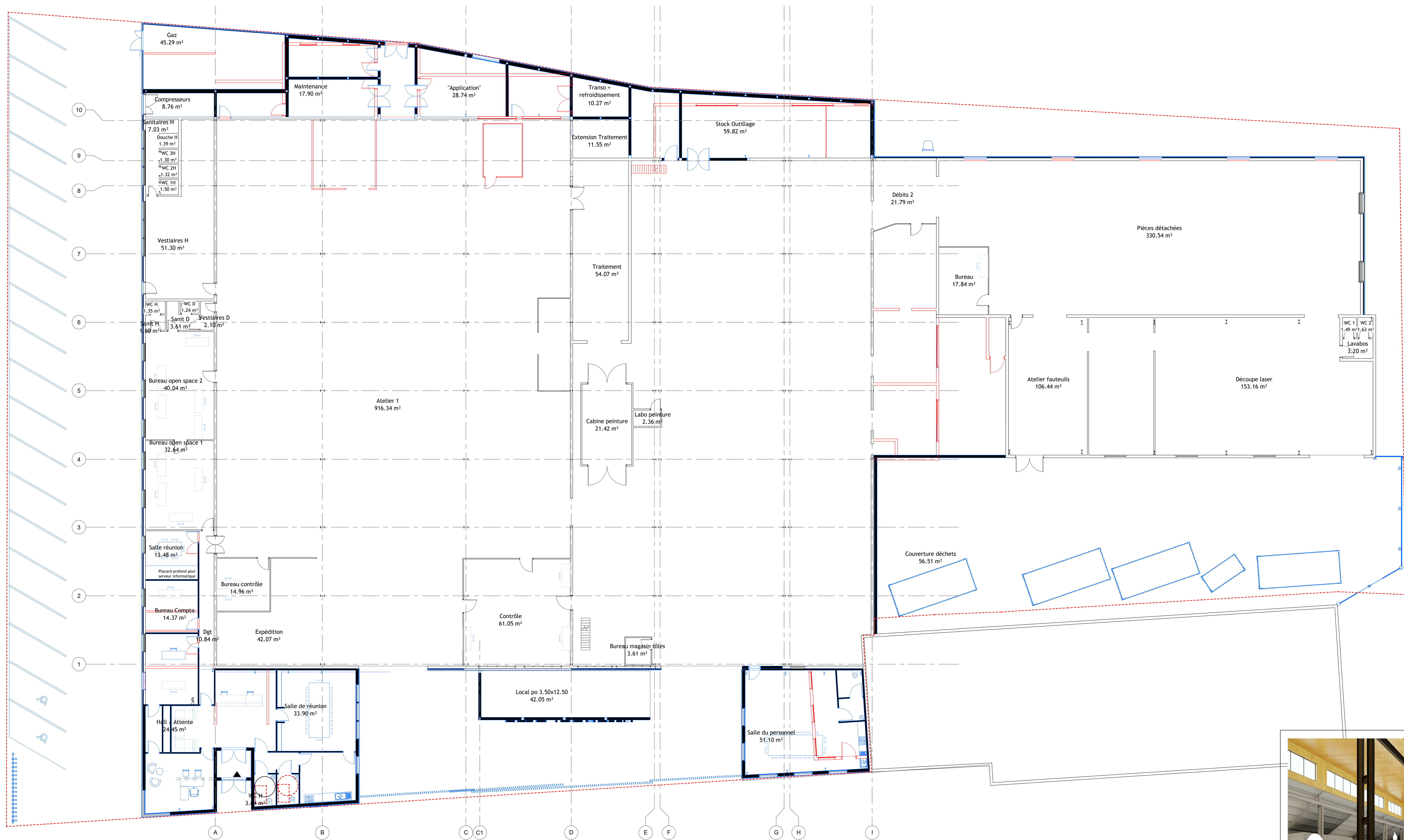
OPERATION TS-21-01-CMA		
Rénovation énergétique et extension de l'usine CMA INDUSTRY		Echelle : 1 : 100
Index n° : 0		Date : 10/08/22
		PLAN EDL



Plan RDJ PRO

NB : Les démolitions / Extensions sur la façade arrière du site seront ajustés en phase APS suite aux précisions apportés par la MOA après concertation avec les usagers.

MAÎTRE D'OUVRAGE	CMA INDUSTRY	13 rue Berge 69400 Tassin sur Ardenne TEL: 04 78 34 00 00 http://www.cma-industry.com
ARCHITECTE MANDATAIRE	C+2B ARCHITECTURE	4 rue des Bâillères 91400 TOULOUSE TEL: 06 61 53 25 51 http://www.c2b-architecture.com
BET THERMIQUE	ECOZIMUT	5 rue Saint Perdonat 31000 TOULOUSE TEL: 06 61 53 25 51 http://www.ecozimut.com
OPERATION TS-21-01-CMA		
Rénovation énergétique et extension de l'usine CMA INDUSTRY		Echelle: 1 : 100
PLAN PRO		03
Index n°: 0	Date: 10/08/22	

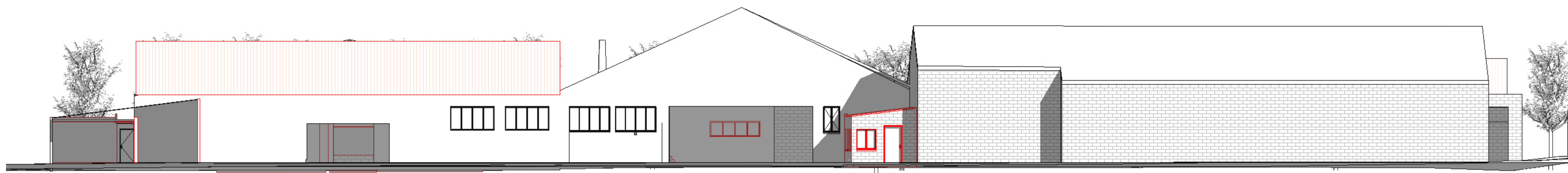


MAÎTRE D'OUVRAGE	CMA INDUSTRY	13 rue Borge 63400 Tournon-sur-Ardeche TEL: 04 70 34 00 00 http://www.cma-industry.com
ARCHITECTE MANDATAIRE	C+2B ARCHITECTURE	4 rue de Bédouès 91400 TOULOUSE TEL: 06 61 63 25 21 c2b@orange.fr
BET THERMIQUE	ECOZIMULT	6 rue Saint Perreol 31500 TOULOUSE TEL: 06 61 63 25 21 perreol@eco-zimult.com

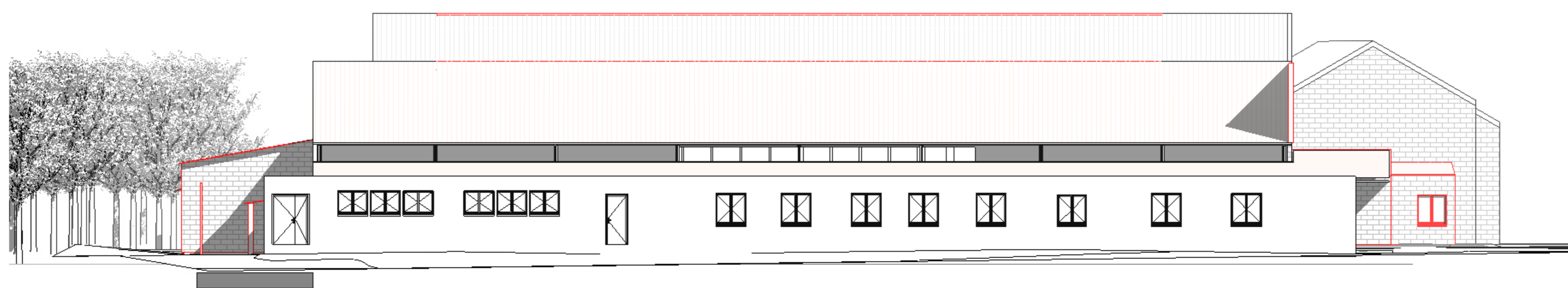
OPERATION TS-21-01-CMA		
Rénovation énergétique et extension de l'usine CMA INDUSTRY		
Indice n°: 0	Date: 10/08/22	Echelle: 1:100 04
		SUPERPOSITION EDL / PRO



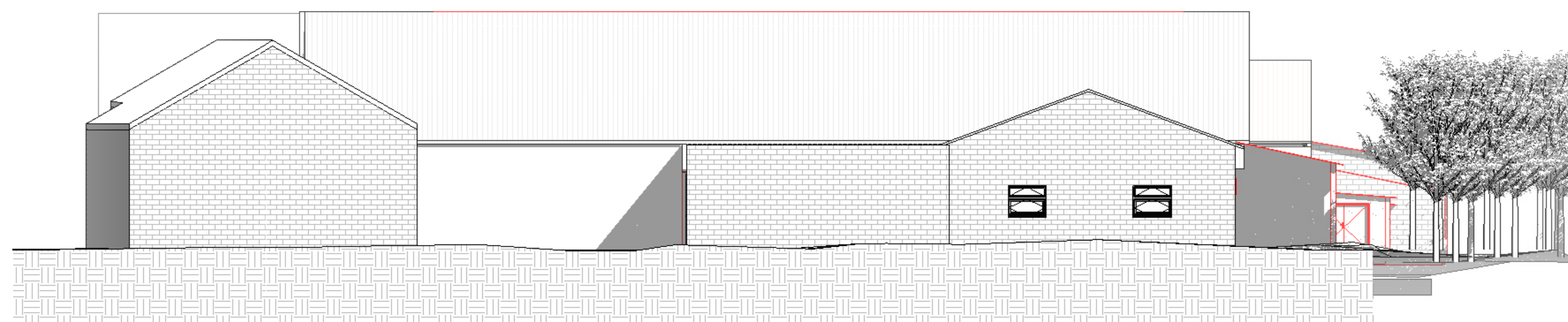
Façade Est EDL



Façade Ouest EDL



Façade Nord EDL

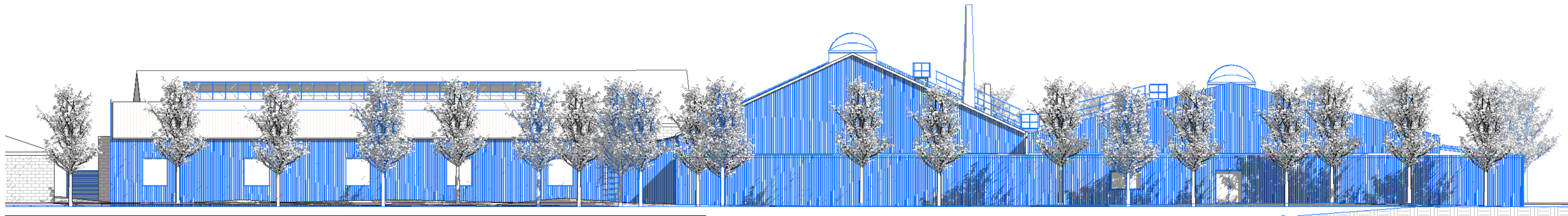


Façade Sud EDL

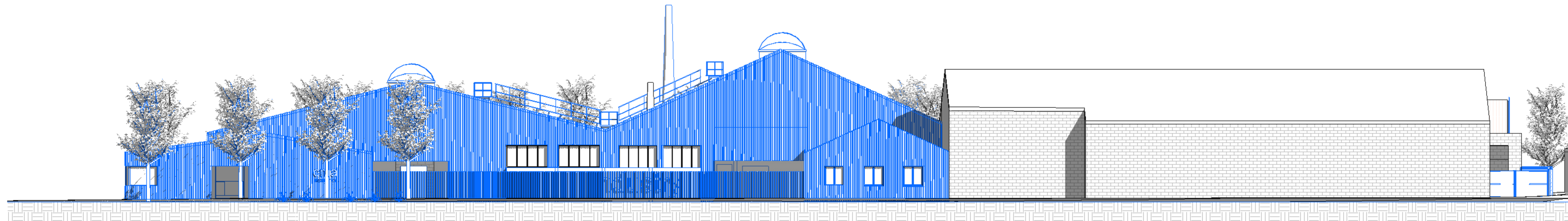


MAÎTRE D'OUVRAGE	CMA INDUSTRY	13 rue Berge (3400) Toulon sur Arripe TEL: 05 34 34 83 33 http://www.cma-industry.com
ARCHITECTE MANDATAIRE	C+2B ARCHITECTURE	4 rue de Béziers 31400 TOULOUSE TEL: 05 61 52 25 51 c2b@orange.fr
BET THERMIQUE	ECOZIMUT	6 rue Saint Pantaléon 31000 TOULOUSE TEL: 05 61 36 20 31 jeanne.alyon@c2barchi.com

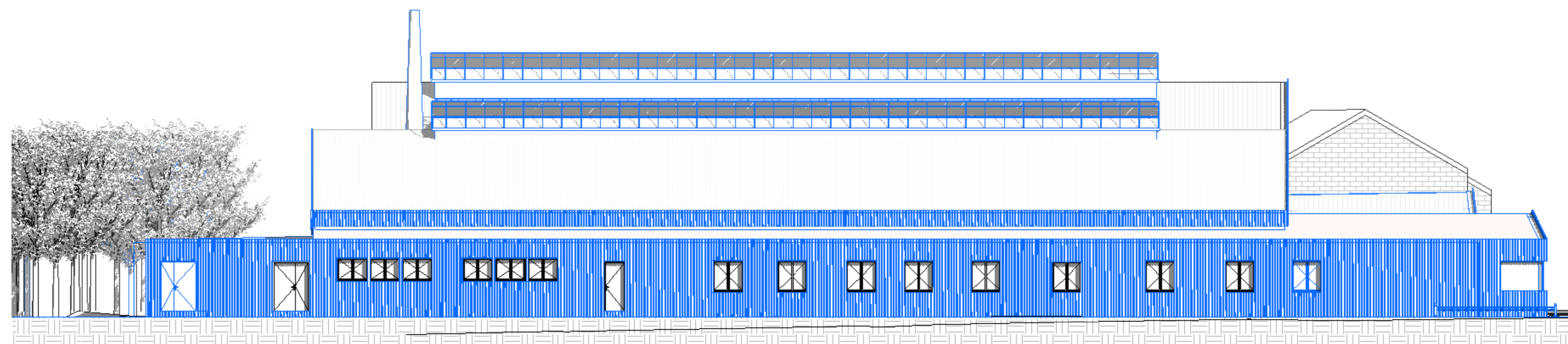
OPERATION TS-21-01-CMA		
Rénovation énergétique et extension de l'usine CMA INDUSTRY		Echelle : 1 : 100
Index n° : 0		Date : 10/08/22
		05 FACADES EDL



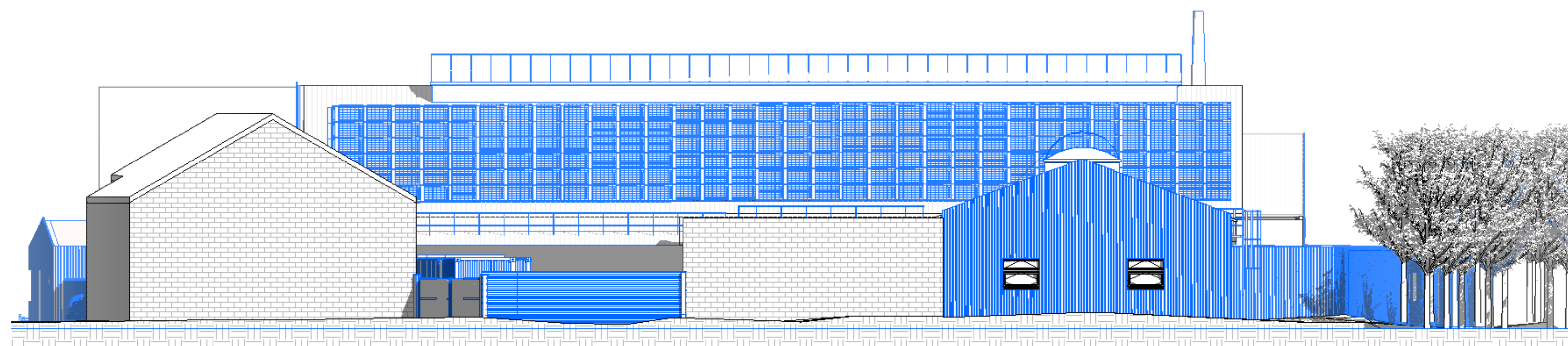
Façade Est PRO



Façade Ouest PRO



Façade Nord PRO

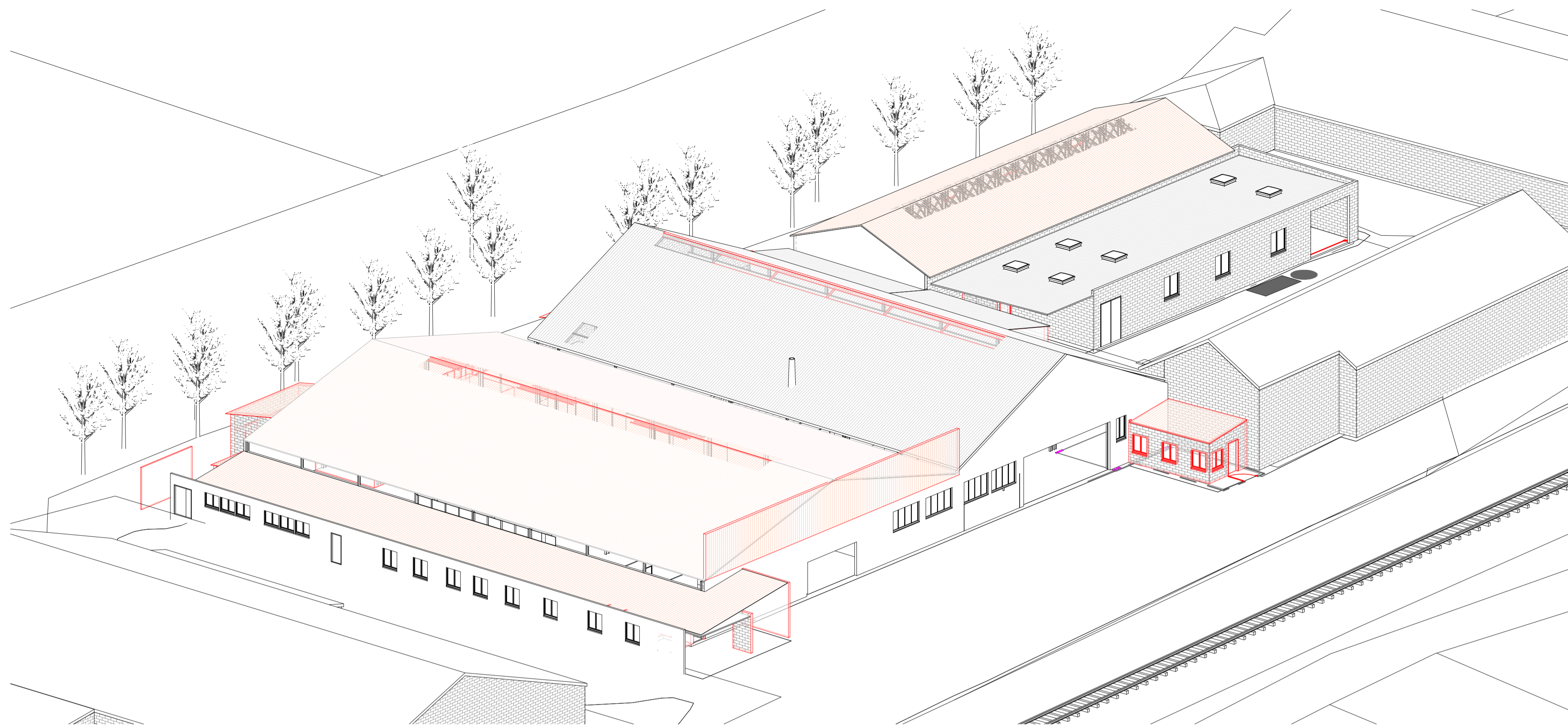


Façade Sud PRO

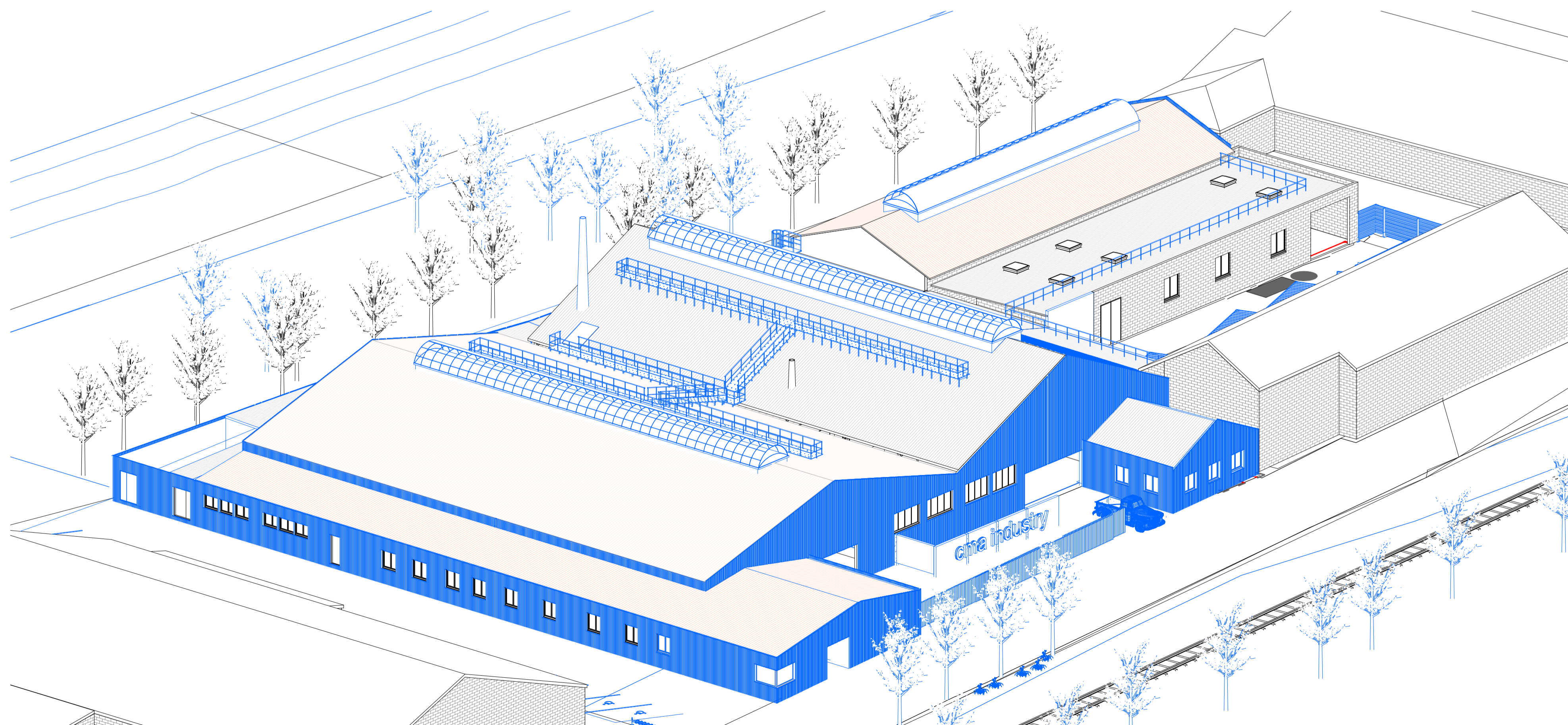


MAÎTRE D'OUVRAGE	CMA INDUSTRY	13 rue Berge 33400 Toulon sur Arripe TEL: 05 34 34 03 02 http://www.cma-industry.com
ARCHITECTE MANDATAIRE	C+2B ARCHITECTURE	4 rue de Béziers 31400 TOULOUSE TEL: 05 61 52 25 17 c2b@orange.fr
BET THERMIQUE	ECOZIMUT	6 rue Saint Perdonat 31000 TOULOUSE TEL: 05 61 36 20 19 jeanne.alyon@c2barchi.com

OPERATION TS-21-01-CMA		
Rénovation énergétique et extension de l'usine CMA INDUSTRY		Echelle : 1 : 100
Index n° : 0		Date : 10/08/22
		FACADES PRO

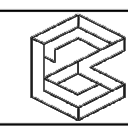



Axonométrie EDL



Axonométrie PRO



MAITRE D'OUVRAGE	CMA INDUSTRY	13 rue Berge 69400 Tarascon sur Aréage TEL: 05 34 09 83 30 tagouet@cma-industry.com	
ARCHITECTE MANDATAIRE	C+2B ARCHITECTURE	4 rue des SAULES 31 400 TOULOUSE TEL: 05 61 53 26 15 agence@cplus2b-architecture.fr	
BET THERMIQUE	ECOZIMUT	5 rue Saint Privatien 31000 TOULOUSE TEL: 05 62 95 20 91 jeremie.alquier@ecozimut.com	

OPERATION TS-21-01-CMA		
Rénovation énergétique et extension de l'usine CMA INDUSTRY		Echelle : 07
Index n°: 0		Date: 10/08/22
AXONOMETRIE		

Groupe r-meca

13 rue de BERGA

B.P.10140

09401 TARASCON / ARIEGE cedex

Tél. 05.34.09.83.30

Télécopieur : 05.34.09.83.33

Site web: <http://groupe-rmeca.fr/>

Unité inter départementale

Subdivision environnement industriel

Objet : Demande de complément pour la demande d'enregistrement déposée le 4 octobre 2022 _
Code AIOT : 0100003449

Monsieur,

Vous trouverez dans ce dossier les compléments demandés à savoir :

- Anx3 : Plan CMA REPERAGE COUV ICPE
- PJ8 : Intégration du zonage règlementaire du PPRI de la commune
- PJ19 : Plan 1/2500
- PJ20 : Plan 1/200
- PJ11 : Capacités techniques et financières
- PJ1 : Description du projet (prise en compte du risque incendie)

Par ailleurs, vous trouverez ci-dessous des précisions concernant les points relevés dans votre courrier sur le risque incendie :

- Pour la prise en compte du risque incendie : les produits utilisés pour les traitements de surface ne sont pas inflammables. Seule une fontaine à solvants contenant un bidon de 20 litres de MEK (méthyléthylcétone) permet de réaliser ponctuellement le dégraissage manuel de petites pièces au chiffon imbibé (activité non classée au titre de la rubrique 2564 de la nomenclature des ICPE). Compte tenu de ces faibles quantités, de la taille du local abritant les traitements de surface (65 m²), des dispositions constructives prévues sur le local (entièrement REI 120) et de la présence d'une détection incendie au sein du local ainsi que dans le bâtiment abritant l'installation, le risque d'incendie et de propagation au local est considéré comme faible.
- Concernant les moyens de lutte contre l'incendie : l'Arrêté Ministériel du 09/04/19 relatif aux prescriptions applicables aux installations relevant du régime de l'enregistrement au titre de la rubrique 2565 demande à minima d'avoir 60 m³ pendant deux heures, et demande de justifier au préfet la disponibilité effective des débits et le cas échéant des réserves d'eau. Ce point a fait l'objet d'une consultation du SDIS qui s'est rendu sur site à l'occasion de 2 visites les 04/01/2022 et 05/07/2022 afin d'échanger sur l'accessibilité de l'installation et la disponibilité des moyens d'extinction incendie. Il n'est pas demandé la réalisation d'un dimensionnement des besoins en eaux d'extinction ou du volume de confinement des eaux. Néanmoins il est à noter que compte tenu de la surface du local REI 120 abritant l'installation (65 m²) et du bâtiment abritant l'installation (715 m²), il est probable que l'application de la règle D9 fournisse un résultat moindre en terme de débit, arrondi selon la méthode aux 60 m³/heure imposés

réglementairement. Par ailleurs, il est prévu la mise en place de batardeaux au niveau des ouvertures du bâtiment afin de réaliser le confinement des eaux d'extinction incendie.

- Le recensement des phénomènes dangereux et la détermination des rayons d'effets liés à ces phénomènes ne sont pas explicitement demandés dans l'Arrêté Ministériel de Prescriptions Générales du 09/04/2019. En outre, la circulaire du 22/09/2010 indique que :*"Intermédiaire entre les régimes actuels d'autorisation et de déclaration, le régime d'enregistrement, régime d'autorisation simplifiée mis en place par l'ordonnance n° 2009-633 du 11 juin 2009, a pour objectif de réduire de moitié les délais de délivrance des autorisations et de simplifier les dossiers à fournir par les industriels. Avec la diminution des charges administratives, ce régime qui est précisé par décret n° 2010-368 du 13 avril 2010, doit permettre une meilleure protection de l'environnement en concentrant les efforts des industriels et de l'administration sur les sujets de prévention des pollutions ou des risques les plus importants. En effet, la procédure d'enregistrement s'applique uniquement à des installations simples et standardisées implantées en dehors de zones sensibles sur le plan environnemental. La fixation de prescriptions standardisées permet, en pareil cas, de garantir la protection de l'environnement."* Néanmoins, nous disposerons conformément à l'article 10 de l'arrêté ministériel du 09/04/2019 d'un plan général des ateliers et des stockages indiquant les différents risques."

Vous en souhaitant une bonne réception. Nous restons disponibles pour toutes précisions complémentaires qui vous serez utiles.

Veillez agréer, Monsieur, l'assurance de notre considération distinguée.

Myriam AURIOL
Responsable HSE



Groupe r-meca

13 rue de BERGA
B.P.10140
09401 TARASCON / ARIEGE cedex

Tél. 05.34.09.83.30

Télécopieur : 05.34.09.83.33

Site web: <http://groupe-rmeca.fr/>

Unité inter départementale
Subdivision environnement industriel

Objet : Demande de complément du 2 novembre 2022 pour la demande d'enregistrement déposée le 4 octobre 2022 _ Code AIOT : 0100003449

Vos réf : VS/2022/261

Monsieur,

Vous trouverez dans ce dossier les compléments demandés à savoir :

- PJ20 : le plan d'ensemble au 1 /200e doit faire figurer jusqu'à 35 mètres au moins des dispositions projetées de l'installation, l'affectation des constructions et terrains avoisinants, le tracé des réseaux enterrés existants, les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;

Par ailleurs, vous trouverez ci-dessous des précisions concernant les points relevés dans votre courrier :

– prise en compte du risque incendie : le dossier pourrait s'interroger sur la possibilité d'asservir à la détection incendie l'arrêt de l'aspiration des vapeurs au-dessus des bacs de traitement => Nous allons étudier vos préconisations et nous mettrons en place ce type de dispositif si techniquement cela est possible sur notre installation.

– moyens de lutte contre l'incendie : le dossier indique que les besoins en eaux d'extinction seraient assurés par un pompage dans le Vicdessos. Le dossier doit s'assurer que le Vicdessos est en mesure de fournir, en permanence, un débit global adapté aux risques présentés par l'installation ;
=> *D'après les mesures effectuées du débit du Vicdessos répertoriées sur le site <https://hydro.eaufrance.fr/sitehydro/O1144620/series> le plus petit débit mensuel moyen mesuré de 2018 à 2022 est 0,79 m3/sec soit 2844 m3/heure. La station de mesure se trouve en amont hydraulique de Tarascon à Val-De-Sos donc plutôt favorable du fait de la présence de plusieurs affluents en aval entre Val-De-Sos et Tarascon.*

– consultation de l'architecte des bâtiments de France (ABF) : le dossier mentionne une consultation de l'ABF au vu du patrimoine recensé à proximité du site d'implantation. Si cette consultation a fait l'objet d'un retour écrit, celui-ci doit être joint au dossier. => *Le dossier n'a à ce jour fait l'objet que d'un retour oral.*

Vous en souhaitant une bonne réception. Nous restons disponibles pour toutes précisions complémentaires qui vous seront utiles.

Veillez agréer, Monsieur, l'assurance de notre considération distinguée.

Myriam AURIOL
Responsable HSE

